

La Cour des comptes veut se réformer pour être plus réactive

Le président de l'institution, Pierre Moscovici, devait présenter, jeudi, un ensemble de propositions pour moderniser cette juridiction

Le Monde 512

A la tête de la Cour des comptes depuis juin 2020, Pierre Moscovici tient enfin « sa » réforme de l'institution garante du bon usage des deniers publics. L'ancien ministre de l'économie de François Hollande devait présenter, jeudi 4 février, le « projet stratégique des juridictions financières », un ensemble de propositions visant à « moderniser les travaux, les métiers et l'organisation » de la Cour des comptes, des chambres régionales et territoriales des comptes, et des organismes rattachés que sont la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) et le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). Objectif : « Renforcer leur ancrage dans le débat public. »

Pour cela, Pierre Moscovici s'est appuyé sur des recommandations externes, dont une note de Bernard Attali, ancien de la Cour, et une consultation interne, mais aussi un sondage auprès de 2 000 Français. « La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons bouleverse la situation et les perspectives des finances publiques, elle modifie en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle nous confronte au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense », indique en préambule le président de la Cour.

A l'issue de six mois de réflexion, trois « ambitions stratégiques » ont été fixées. Elles se déclinent en une quarantaine de pistes à mettre en œuvre dans les prochaines années. Premier objectif : diversifier et accélérer le rendu des travaux de la Cour, pour les rendre plus accessibles aux citoyens et aux décideurs. Pour cela, l'institution entend expé-

rimenter un « droit de requête » des Français – une sorte de pétition – pour l'inscription de sujets au programme de la Cour, par le biais d'une plate-forme en ligne. Sera aussi créée une plate-forme de recueil des signalements par les citoyens lanceurs d'alerte.

La Cour juge aussi nécessaire de « mieux articuler la programmation des contrôles avec l'agenda des pouvoirs publics et des décideurs administratifs », en produisant des publications plus en phase avec l'actualité, indique-t-elle. Ainsi, elle compte publier des « audits flashes » expertisant en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure – par exemple, le soutien à Air France pendant la crise sanitaire. Une pratique inspirée de celle du National Audit Office britannique, qui réalise des enquêtes en quatre mois maximum afin qu'elles soient immédiatement utilisables. Plus généralement, tous les rapports de la Cour devraient être publiables en huit mois, contre quinze à dix-sept mois de délai moyen actuellement.

« Lutter contre la défiance »

La Cour publiera également des rapports périodiques sur la fraude et sur les niches fiscales et sociales. Et, pour rendre ses recommandations plus opérationnelles, elle détaillera systématiquement un calendrier, un chiffrage, et des scénarios de mise en œuvre. « Le grand débat national [lancé début 2019 en réponse à la crise des « gilets jaunes »] a montré que les juridictions financières ont un rôle à jouer pour lutter contre la défiance qui affecte les institutions publiques », affirme le document, avant de souligner l'importance de produire des « informations objectives et chiffrées,

La Cour veut publier des « audits flashes » expertisant en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure

dans un contexte marqué par la dégradation du débat public sous l'effet des fausses nouvelles [“fake news”]. »

Deuxième axe de la réforme 2025 : davantage évaluer les politiques publiques, et mieux sanctionner, le cas échéant, les donneurs d'ordre. La note de M. Attali préconisait de transformer la Cour en un « conseil financier indépendant » pour le gouvernement. Ce dernier aurait pour mission de « sonner l'alerte sur les erreurs en train de se commettre et leurs effets futurs », plutôt que de se prononcer uniquement sur « celles du passé ». Comme cela était encouragé par M. Attali, le document évoque une réforme du principe historique de « séparation entre les ordonnateurs et les comptables », de façon que la responsabilité des ministres, et de tous ceux qui décident de l'affectation de l'argent public, puisse être directement engagée et sanctionnée en cas de manquement. Il s'agirait d'aller « vers un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs, (...) engagée au cours de la même instance et devant le même juge ».

Les contrôles de la Cour devront en outre être ciblés sur les organismes « à enjeux », « ceux qui pré-

sentent les risques les plus importants parce que moins directement contrôlés par l'Etat ».

Enfin, la Cour compte multiplier par quatre ses travaux d'évaluation des politiques publiques, qui représentent aujourd'hui moins de 5 % de ses publications. Cela passerait par des partenariats avec des organismes publics ou des équipes universitaires mais aussi la possibilité pour le gouvernement et le Parlement de saisir la Cour pour avis sur les études d'impact de projets de loi, ou lors de grands projets d'investissement.

Mise en œuvre après 2022

Enfin, le mandat du Haut Conseil des finances publiques (rattaché à la Cour mais composé d'experts du privé ou académiques) sera élargi à l'appréciation des prévisions de recettes et de dépenses. Il sera doté d'un mécanisme de pré-alerte si la trajectoire budgétaire de l'exécutif dévie trop. Les travaux du Conseil des prélèvements obligatoires seront aussi renforcés pour évaluer des dispositifs fiscaux.

Troisième et dernier axe, la réforme vise à rapprocher la Cour des chambres régionales et territoriales, un serpent de mer des juridictions financières. Concernant le calendrier, une partie de ces réformes nécessitent des modifications législatives. Elles ne seront donc mises en œuvre qu'après 2022. Ce document ne dit rien en revanche d'un axe important suggéré par M. Attali : l'élargissement du recrutement des magistrats aux universités et grandes écoles, plutôt que de le limiter à l'École nationale d'administration (ENA). Le saut culturel était sans doute encore un peu trop important. ☺

AUDREY TONNELIER

Dettes : la moitié des Français anticipent une hausse d'impôts

- Les promesses de modération fiscale de l'exécutif sont jugées peu crédibles par l'opinion, selon un sondage Elabe pour « Les Echos ».
- Très peu de Français croient à une annulation de la dette.

SONDAGE

Renaud Honoré
@r_honore

Pauvre Bruno Le Maire. Depuis des mois, à chaque fois qu'un micro se tend devant lui, il dégage sa phrase préférée, celle censée rassurer les Français sur le fait qu'il n'y aura pas de hausses d'impôts pour combler le trou de la dette.

Visiblement, il va falloir au ministre de l'Économie la répéter encore longtemps avant de convaincre : 76 % des Français pensent que le gouvernement n'est pas crédible quand il affirme que les impôts ne seront pas revus à la hausse. Et ils sont 51 % à estimer que la dette supplémentaire générée par la crise du Covid sera remboursée grâce au levier fiscal, selon le sondage Elabe réalisé pour « Les Echos », Radio classique et l'Institut Montaigne.

Abcès fiscal

« Ce n'est pas surprenant, il y a un scepticisme fiscal en France qui réunit souvent 7 Français sur 10 quand on parle de hausse ou de baisse d'impôts », estime Bernard Sananès, le président d'Elabe. Ce dernier met toutefois en avant le « déséquilibre de la communication gouvernemen-

tal » : « On promet de ne pas augmenter les impôts, mais l'exécutif ne dit pas vraiment comment il va s'y prendre pour réduire la dette. La promesse du retour de la croissance n'est pas audible avec une baisse d'activité de 8 % pour 2020 », estime-t-il.

L'idée d'une baisse des dépenses publiques pour rétablir les comptes paraît moins crédible pour l'opinion (41 % l'anticipent), sauf chez les électeurs d'En Marche qui placent ce pronostic avant les hausses d'impôts. Le scénario d'une contribution exceptionnelle des plus riches fait quasiment jeu égal avec celui du retour de la croissance (environ 30 %) aux yeux des Français. Enfin, il faut noter que très peu de Français (15 %) croient à une annulation de la dette, signe que les discours de Jean-Luc Mélenchon ou Arnaud Montebourg ont beaucoup de mal à prendre en France.

Au-delà de ce point d'abcès fiscal, ce sondage recèle quelques bonnes nouvelles pour l'exécutif. Ainsi le « quoi qu'il en coûte » promis par Emmanuel Macron en réponse à la crise est plébiscité par l'opinion (à 71 %). « Il faut mettre cette approbation de la gestion de crise économique en regard de l'évaluation de la gestion de la crise sanitaire, qui est nettement moins positive », souligne Bernard Sananès. Pour qui ce mantra macro-

nien lui permet « sinon de se réconcilier, au moins d'être plus écouté à gauche ». Seuls les électeurs de Marine Le Pen semblent ne pas être complètement convaincus par le « quoi qu'il en coûte » (avec un taux d'approbation de 56%). « Cela dénote un antagonisme fort envers l'exécutif, au motif qu'il aurait été possible de faire autrement si la gestion sanitaire avait été meilleure ».

Une forte défiance

Le président d'Elabe évoque également « une critique en creux de tout ce qui ressemble à de l'assistanat ». Un argument qui renvoie à l'analyse d'un électoralat lepéniste caractérisé par une forte défiance envers les autres, que l'on retrouve dans « Les Origines du populisme » écrit par

Yann Algan, Elizabeth Beasley, Daniel Cohen et Martial Foucault.

Enfin, les Français considèrent à 58 % qu'il faut garder le niveau actuel de soutien économique, tandis que 30 % jugent qu'il faut en faire plus. En revanche, ils sont seulement 11 % à vouloir réduire ces aides. « Le « quoi qu'il en coûte » est un point d'ancrage solide pour l'exécutif, mais il recèle un piège. En sortir sera compliqué politiquement, et évoquer le thème de la réduction de la dépense publique durant la campagne présidentielle promet d'être difficile », juge Bernard Sananès. Seul Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics, a tenté de le faire mi-janvier, mais son propos a rapidement été noyé sous les annonces de nouvelles aides économiques. ■

les Echos
512

Télétravail : le gouvernement appelle à la remobilisation générale

Alors que le Premier ministre a jugé qu'il était « impératif » de mieux l'appliquer, la ministre du Travail a demandé une réunion des secteurs concernés et des négociations avec les syndicats.

PAR CATHERINE GASTÉ

« L'HEURE N'EST PAS au relâchement ! » La mise en garde lancée hier soir par Jean Castex, lors du point sanitaire, est martiale. « C'est un levier très puissant que nous n'utilisons pas suffisamment », a déploré le Premier ministre, exhortant à « télétravailler partout où c'est possible et où le recours s'est réduit ». Et d'insister : « C'est un impératif ! » Comprenez : c'est l'un des moyens ultimes pour éviter un reconfinement.

Mobilisation générale, donc ! Elisabeth Borne, en première ligne, va marteler le message encore et encore. Dans un courrier envoyé mercredi aux partenaires sociaux, la ministre du Travail demande la réunion « sans délai » des instances de dialogue social (CSE) dans les entreprises où le recours au télétravail a diminué de manière « significative » depuis la fin de 2020, alors que les chiffres de l'évolution de l'épidémie sont toujours mauvais.

Le télétravail « doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent », insiste la ministre. Le protocole sanitaire national dans les entreprises maintient néanmoins la souplesse accordée d'un retour en présentiel un jour par semaine pour les salariés qui en expriment le besoin.

Des contrôles renforcés

Selon un document interne aux administrations rattachées au ministère du Travail, que nous nous sommes procuré, il est demandé aux agents des services des directions du travail (Direccte) de « mobiliser sur ce sujet les partenaires sociaux tant au



Le télétravail « doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent », insiste la ministre du Travail, Elisabeth Borne.

niveau régional que départemental » et de « relayer en leur sein que la réussite du télétravail est une condition nécessaire pour éviter le recours à un éventuel nouveau confinement ».

Une étude réalisée par Harris Interactive pour le ministère, que nous avons révélée la semaine dernière, montre en effet une « érosion » du recours au télétravail. C'est pourquoi Elisabeth Borne veut « avoir un échange avec les branches professionnelles concernées » par ce relâchement. Elle doit aussi mobiliser par visioconférence

les DRH dans les tout prochains jours. Une nouvelle vague de sensibilisation et de contrôles en entreprise va également être lancée. Une instruction a été adressée mercredi aux Direccte à la fois pour « accompagner » les employeurs sur la nécessité de renforcer les mesures de prévention « les plus appropriées » et pour le télétravail.

« La vérification des mesures prises et de la mise en œuvre du télétravail pour toutes les tâches » possibles à distance « sera systématique lors de tout contrôle mené par les agents de contrôle de l'ins-

pection du travail », lit-on dans ce document. Il est demandé aux agents « de reprendre contact avec les entreprises les plus importantes », comme dans les sièges de celles situées à La Défense (Hauts-de-Seine).

Avocats, banques, assurances... dans le viseur

Les employeurs dans les secteurs où le télétravail est « particulièrement applicable » sont aussi visés : « cabinets d'avocats, d'architecture, de comptabilité, de recherche du secteur bancaire, des

assurances et de la communication dans lesquels le recours au télétravail s'est dégradé ces dernières semaines », précise l'instruction.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'inspection du travail – qui compte 1 980 agents – a procédé à près de 508 000 interventions en entreprise. Pendant le premier confinement, les services de contrôle ont réalisé une moyenne de 2 250 interventions par semaine. Lors de la deuxième vague, l'effort a surtout porté sur l'accompagnement des entreprises durant la crise sanitaire.